



UNESCO

Forum : UNESCO

Question : Éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge ?

Soumis par : Etats-Unis

L'UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Préoccupé par les inégalités persistantes d'accès à l'éducation dans le monde, qui touchent de manière bien plus importante les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes vivant dans des contextes de pauvreté ou de conflit ainsi que les minorités ;

Rappelant les principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), en particulier son article 26 affirmant le droit de toute personne à l'éducation et la gratuité de l'enseignement primaire ;

Réaffirmant la résolution 73/25 de l'Assemblée générale proclamant le 24 janvier Journée internationale de l'éducation, ainsi que l'Agenda 2030 pour le développement durable, notamment l'Objectif de développement durable n°4 visant à garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;

Soulignant que, selon les récentes données de l'UNESCO (2023–2024), environ 244 millions d'enfants et de jeunes dans le monde ne sont toujours pas scolarisés, ce qui constitue un obstacle majeur au développement économique, social et humain ;

Reconnaissant que les conflits armés, les déplacements forcés de populations et les conséquences durables de la pandémie de COVID-19, ont fortement perturbé les systèmes éducatifs et accentué les inégalités éducatives ;

Consciente que des défis majeurs subsistent, notamment le manque de financement, la pénurie d'enseignants qualifiés et la fracture numérique, malgré les efforts engagés par les États membres ;

Saluant les efforts de l'UNESCO et des États membres visant à renforcer les systèmes éducatifs, à promouvoir l'innovation pédagogique et à assurer l'accès à une éducation de qualité pour tous et à tout âge ;

1-*Recommande* de renforcer l'engagement international en faveur de l'accès universel à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour toutes et tous et à tout âge, en soutenant, sous l'égide de l'UNESCO, des programmes ciblés dans les régions les plus défavorisées ;

2-*Invite* les États membres avec l'appui volontaire de l'UNESCO ainsi que des ONG et des fondations privées à renforcer la formation initiale et continue des enseignants, considérée comme un levier essentiel pour garantir la qualité de l'éducation à tous les niveaux et tout au long de la vie ;

3-*Encourage* de promouvoir le développement de programmes d'apprentissage tout au long de la vie, incluant l'éducation des adultes, la formation professionnelle et l'acquisition de compétences numériques essentielles ;

4-*Préconise* la création et le renforcement de plateformes d'apprentissage en ligne gratuites et certifiantes, accessibles aux apprenants de tous âges, y compris aux personnes ne disposant pas d'un accès suffisant aux outils numériques, notamment par le développement de dispositifs d'accompagnement et de points d'accès éducatifs, permettant aux travailleurs d'actualiser leurs compétences professionnelles et technologiques face aux évolutions du marché du travail ;

5-*Encourage* la mise en place de solutions éducatives numériques et innovantes, notamment des plateformes éducatives ouvertes, afin d'élargir l'accès à l'éducation et de réduire les inégalités territoriales et sociales ;

6-*Encourage* le développement de programmes éducatifs inclusifs destinés en priorité aux filles, aux personnes en situation de handicap, aux réfugiés et aux populations déplacées ;

7-*Recommande* le renforcement des partenariats entre États, organisations internationales, universités et secteur privé, notamment par la mise en place de programmes conjoints de formation, de financements partagés, de stages et d'échanges académiques, ainsi que par le partage de ressources pédagogiques et de compétences technologiques, afin de soutenir des initiatives éducatives durables et innovantes ;

8-*Invite* les États membres à mettre en place des mécanismes de continuité éducative en contexte de crise humanitaire, de conflit armé ou de catastrophe naturelle, notamment par le déploiement de solutions éducatives d'urgence, telles que des espaces d'apprentissage temporaires, des ressources pédagogiques mobiles ou numériques adaptées, et la formation rapide d'enseignants et d'éducateurs locaux, afin d'assurer la poursuite de l'apprentissage pour les populations affectées ;

9-*Encourage* l'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale, à la paix, aux droits humains et au développement durable dans les programmes éducatifs ;

10- *Invite* les États membres à mobiliser des ressources financières durables et à explorer des mécanismes de financement innovants afin de soutenir les politiques éducatives ;

11- *Demande* à l'UNESCO de renforcer la collecte de données, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Objectif de développement durable n°4 ;

Décide de rester activement saisi de la question.